

LE SITE REDOTPAY.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose comme beaucoup d'autres de trader sur les crypto monnaies. Ce produit très à la mode il y a encore quelques mois, a vu sa cote baisser du fait de l'effondrement des cours. Il présente plusieurs caractéristiques juridiques étonnantes.

Le site internet

Il a été créé le 24/03/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/redotpay.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading. L'offre de démarrage SEMBLE alléchante...

VOTRE OFFRE, EN BREF

- **Essai Gold & accompagnement expert** 8 jours d'essai, participer à une session de trading quotidienne accompagnée par notre équipe.

- **Trading & Earn crypto nouvelle génération** Bot de trading IA, CFD et Earn en cryptoactifs.
- **La performance en chiffres** Rendements observés de **7 % à 12 %** en 2026.
- **Activation de compte** À partir de **250,00€**
- **Bonus First Deposit** Bénéficiez de **100,00€** de bonus de bienvenue.

NDLR : Le gras a été mis par l'expéditeur du mail.

Les informations juridiques

Le site mentionne un agrément argentin (rarement vu en Europe) en bas de la page accueil. Il est aussi mentionné l'existence d'un site brésilien redotpay Brésil avec le nom de domaine redotx.com.br. Le plus étonnant est la fenêtre qui s'ouvre au lancement du site. Il est indiqué que le site est réservé aux habitants de Hong Kong mais qu'on peut quand même y aller. Il faut cocher une case pour dire que l'on ne veut pas aller voir le contenu !

Passé cet écran, vous découvrez que le site est implanté dans 100 pays...

Nous avons du mal à comprendre la logique mais en tout état de cause, il n'a pas l'agrément de l'AMF.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 80 € aux frais de l'action soit un total de 130 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

